

BOL D'AIR DE L'HELVIE 2021

Règlement

PRESENTATION DES COURSES

Le matin à partir de 10h : 3 courses ENFANTS (- de 15 ans)

PARCOURS Enfants 4/7 ans

A partir de 4 ans. En individuel, à pied puis à vélo* sur un parcours de 1,5 km.

Pas de chronométrage mais un classement.

Départ course à 10h00 Clôture de la course à 10h30

PARCOURS Jeunes 8/10 ans

En équipe, un coureur à pied passe le relais à son équipier qui fait le parcours en VTT sur un parcours total de 2,8 km. Chronométrage de la course.

Départ de la course à 10h30 Clôture de la course à 11h

PARCOURS Jeunes 11/15 ans

En équipe, un coureur à pied passe le relais à son équipier qui fait le parcours en VTT* sur un parcours total de 4,8 km. Chronométrage de la course.

Départ de la course à 11h00 Clôture de la course à 12h

L'après-midi départ des courses à 14h00 : 2 courses ADULTES (+ de 15 ans) limité à 200 coureurs

Clôture des courses adultes à 17h30

PARCOURS "La Buccoline"

Par équipe de 2, le coureur à pied prend le départ pour **10 km de course** (dénivelé positif de 250 mètres) puis passe le relais à son coéquipier qui part pour une boucle de **15 km en VTT*** (dénivelé positif de 500 mètres). Chronométrage de la course.

Seule course accessible à partir de 15 ans, sous réserve d'avoir une autorisation parentale pour les - de 18 ans.

PARCOURS "Yahn ROQUET"

En individuel, la course commence par une boucle de **10 km à pied** (dénivelé positif de 250 mètres) et se poursuit par **15 km de VTT*** (dénivelé positif de 500 mètres). Chronométrage de la course.

Course interdite au moins de 18 ans.

DOCUMENTS /MATERIELS

Tous les participants (enfants et adultes) devront être munis :

- d'une **licence en compétition de triathlon (FFC tri), datée de moins d'un an**
- pour les non licenciés : d'un **certificat médical** (ou d'une photocopie certifiée) de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de la discipline concernée en compétition, datant de moins d'un an à la date d'inscription. **Tout autre certificat médical ne sera pas autorisé.**
- d'un **casque homologué aux normes sécurité en vigueur**
- d'un **moyen de paiement** pour l'inscription soit en chèque, soit en espèce
- d'un **chèque de caution** (sauf pour la course 4/7 ans) de 40€ par équipe ou 40€ pour la course individuelle, qui sera rendu à la fin de la compétition.
- les vélos à assistance électrique sont interdits

Pour participer aux épreuves, il faut être inscrit, via un bulletin d'inscription et avoir récupéré son dossard au bureau des inscriptions. Les mineurs doivent faire remplir l'autorisation parentale.

Préinscription uniquement par courrier, jusqu'à une date fixée au préalable. En fonction des places disponibles.

Le jour de la course :

- **retrait des dossards** à partir de 9h00 à la salle des fêtes du village pour les enfants et à partir de 12h30 pour les adultes **sur présentation d'une pièce d'identité.**
- Tout dossier incomplet sera refusé et invalidera l'inscription

COVID-19

Le port du masque est OBLIGATOIRE pour toute personne de 6ans et plus sur toute la commune de VALVIGNERES.

Il est INTERDIT de jeter les masques par terre, veuillez prévoir de les mettre dans une poche.

Le pass sanitaire est obligatoire pour toute personne participant à l'épreuve sportive ou souhaitant entrer dans la zone autour de la ligne d'arrivée et de la buvette et ce à partir de 12 ans.

En cas d'annulation de l'événement les organisateurs s'engagent à rembourser le prix de l'inscription.

DROIT A L'IMAGE

Par sa participation au Bol d'Air de l'Helvie, chaque participant autorise expressément les organisateurs, le Sou des écoles de Valvignères et l'Amicale laïque, à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire gracieusement son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre du Bol d'Air de l'Helvie en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support physique et numérique, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour (internet, affichage, flyers,..), et pour une durée illimitée.

ASSURANCE

Responsabilité civile

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de l'APAC /via l'UFOLEP.

Responsabilité Individuelle Accident

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

SECURITE DES PERSONNES

De ce fait, l'organisateur décline toute responsabilité pour tout accident avant, pendant et après la course.

La sécurité sera assurée sur le parcours par les sapeurs pompiers du SDIS de l'ARDECHE et par un médecin.

Le participant s'engage à respecter avant, pendant et après sa course les consignes et directives, notamment de sécurité, susceptibles de lui être délivrées, par voie d'affichage ou de message audio, par les membres de l'organisation. Le participant s'engage à porter assistance à toute personne en danger ou en difficulté et à prévenir les secours. Pour la sécurité de tous, il s'engage à ne pas gêner le passage éventuel des voitures de l'organisation, ni l'intervention des secours.

RECOMPENSE

Tous les participants (enfants et adultes) seront récompensés lors de restitution de leur dossard et puce électronique.

Le classement s'effectue sur les temps cumulés des deux épreuves (course à pied + VTT*).

Il sera établi un classement HOMME, un classement FEMME et un classement MIXTE.

Tout concurrent non pointé aux différents contrôles élimine l'équipe

La cave coopérative de Valvignères récompense les sportifs de plus de 18 ans.

Remise des prix enfants et jeunes à partir de 12h15 sur le podium extérieur devant la cave coopérative.

Remise des prix adultes à partir de 17h30 sur le podium extérieur devant la cave coopérative.

Les 3 premiers de chaque catégorie seront appelés pour la remise des prix.